

Le Bureau du Congrès

CG/BUR29(2019)INF57¹

17 octobre 2019

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines

Situation au 17 octobre 2019

Document soumis pour information au Bureau du Congrès le 28 octobre 2019

¹ Le présent document a été classé confidentiel jusqu'à son examen par le Bureau du Congrès.

Table des matières

Introduction	3
I. Thèmes et axes de coopération	3
1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations	4
1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales	4
1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux	5
2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement.....	7
3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale	9
4. Initiatives pilotes au niveau local : apprentissage par la pratique	9
II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins	11
Conclusion	12
ANNEXE – Résumé des projets	13
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe	13
A. Projets en cours.....	13
B. Projets terminés.....	15
II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques	21
III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	23
A. Projets en cours	23
B. Projets terminés	24

Introduction

1. Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté, en 2011, une nouvelle orientation² pour les activités du Congrès en contribuant aux plans d'action du Conseil de l'Europe destinés à soutenir les États membres et les États des régions voisines dans la mise en œuvre de réformes juridiques et institutionnelles conformes aux normes de l'Organisation. Les activités de coopération ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux lacunes et défis relatifs à la démocratie locale recensés par les différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, et en particulier lors des visites de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122). Les *Lignes directrices pour les activités de coopération*³ ont précisé le cadre et les principes de ces activités de coopération, dont l'importance a été réaffirmée dans les *priorités du Congrès 2017-2020*.

2. Le Congrès constitue la référence en matière de démocratie locale et régionale, dont l'expertise et l'expérience sont largement reconnues. Par son expertise, le Congrès est à même d'offrir aux collectivités territoriales et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, et de renforcer leurs capacités institutionnelles. Cette reconnaissance a conduit à une augmentation sensible du nombre de projets de coopération du Congrès. La contribution financière totale des donateurs s'élève à 8 500 000 € depuis octobre 2012⁴. Les activités sont basées sur le dialogue politique et le suivi des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et viennent compléter les activités statutaires du Congrès, de ses chambres et de ses commissions. Elles font le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions et la réalité du terrain.

3. Les interventions du Congrès s'articulent autour de deux axes principaux. Le premier concerne les programmes et activités mis en œuvre de manière **bilatérale** dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres ou dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines⁵. Le second fait référence aux programmes et activités mis en œuvre de manière **multilatérale** dans le cadre de partenariats spécifiques, comme le Partenariat oriental de l'Union européenne. De plus, les activités relevant de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ont été mises en œuvre suite à la création en 2014 par le Congrès du statut de Partenaire pour la démocratie locale⁶. Actuellement, plusieurs projets sont en cours en Arménie, Ukraine, Maroc et Tunisie. Le Congrès a aussi soumis des propositions de projets à mettre en œuvre en Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldavie et au Bélarus.

4. L'intervention du Congrès se fonde principalement sur les échanges entre pairs, pour lesquels les membres du Congrès jouent un rôle essentiel. Depuis 2011, 76 élus locaux et régionaux issus de vingt-six États membres ont pris part aux projets de coopération mis en œuvre par le Congrès. Lorsque cela est nécessaire, les membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que des experts des pays bénéficiaires ou d'autres pays européens apportent leur concours aux membres du Congrès et au travail du Secrétariat.

5. Le présent document présente les principaux résultats du Congrès en partenariat avec les bénéficiaires, et reprend à cet égard les champs d'intervention du Congrès mis en avant dans les Lignes directrices pour les activités de coopération, ainsi que les activités mises en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines.

I. Thèmes et axes de coopération

6. Les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale (ci-après « la Charte ») s'appliquent dans les quarante-sept États membres et sont appuyées par les recommandations thématiques du Congrès. Outre ces normes relatives à la démocratie locale et régionale, les besoins spécifiques des bénéficiaires ainsi que le contexte local sont pris en compte afin de développer une méthodologie adaptée pour les activités de coopération. Ces dernières sont ainsi le fruit d'une démarche fondée sur le dialogue et le partenariat.

7. Ce chapitre présente les activités de coopération thématique selon quatre axes : [1] donner des moyens aux collectivités locales et régionales par la promotion du dialogue entre les autorités centrales et les

² Document-cadre sur les Activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Document CG/BUR/2011(21)4) : <https://rm.coe.int/168071aeb0>

³ « Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe », CG/BUR/2015(27)31, Bureau du Congrès, 23 mars 2015. <https://rm.coe.int/090000168071ac8a>.

⁴ Les contributions par projet sont détaillées en annexe.

⁵ Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, 127e Session du Comité des Ministres (Nicosie, 19 mai 2017), CM(2017)OJ-final, 19 mai 2017, <https://rm.coe.int/native/0900001680714c13>.

⁶ Résolution 376 (2014)1 sur le Statut de partenaire pour la démocratie locale, <https://rm.coe.int/168071aa2a>.

pouvoirs locaux et régionaux et renforcer leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement ; [3] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale, et [4] apprendre par la pratique au moyen d'initiatives locales pour une meilleure gouvernance, notamment par la participation des citoyens.

8. Ce chapitre met également en lumière le travail de coopération du Congrès dans le domaine des droits de l'homme, en particulier concernant l'égalité des genres, et l'intégration et la protection des déplacés internes (IDPs) et des minorités. Le Congrès joue un rôle important à travers son analyse comparative entre pays (« benchmarking »), son travail de sensibilisation et d'habilitation dans la mise en œuvre des droits de l'homme par les pouvoirs locaux et régionaux⁷. C'est pourquoi le Congrès s'est activement engagé dans une approche fondée sur les droits de l'homme au niveau local afin de compléter le travail statutaire dans ce domaine.

1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations

9. La section ci-dessous met en lumière les différentes interventions du Congrès telles que la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé de consultation, des mesures de renforcement des capacités institutionnelles et/ou administratives des associations ou une médiation politique entre plusieurs associations de pouvoirs locaux et régionaux. Elle présente des exemples de l'action du Congrès dans des pays spécifiques, comme l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, l'Ukraine ; et de la coopération transnationale entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus.

1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales

10. Le droit à la consultation est l'une des clés de voûte de la Charte. Sa transposition dans la législation des États membres et la complexité de sa mise en pratique sont régulièrement soulignées dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte. Il s'agit d'une priorité du Congrès, qui a adopté⁶ lors de sa 35^e session⁸ de nouvelles lignes directrices sur les mécanismes de consultation.

11. Le Congrès encourage le dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales. Par ailleurs, compte tenu de la nature asymétrique de la relation entre le niveau local et national, le Congrès défend le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'interlocuteurs privilégiés à la fois du pouvoir central et des collectivités qu'elles représentent. Le Congrès propose donc son expertise aux divers acteurs, notamment les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, qui souhaitent renforcer le droit des collectivités locales et régionales d'être consultées par les autorités centrales. Le processus de consultation peut varier en fonction du contexte des différents pays ; le Congrès n'entend donc pas promouvoir un modèle uniforme, les États et leurs pouvoirs locaux et régionaux étant mieux placés pour décider du modèle de consultation approprié.

12. L'Albanie offre un bon exemple de contribution du Congrès au processus d'amélioration et de renforcement de la consultation des pouvoirs locaux. À la suite de l'importante réforme de 2013 relative à la décentralisation et à l'organisation territoriale, le Congrès a apporté une assistance législative qui s'est accompagnée d'une longue et intense médiation politique. L'intervention du Congrès a permis l'inscription du droit à la consultation dans la loi organique sur l'autonomie locale adoptée en décembre 2015 et la création en janvier 2017 d'un Conseil consultatif des autorités locales et centrales⁹.

13. L'intervention du Congrès a eu lieu dans un contexte politique extrêmement polarisé et tendu, où les collectivités locales et régionales, représentées par des associations fortement politisées, n'étaient pas à même ni de porter ensemble leurs préoccupations auprès des autorités centrales, ni de définir des lignes d'actions conjointes. Pour mettre en place une plate-forme commune de dialogue, le Congrès a, dès 2012, entretenu un dialogue constant avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques. La représentation des collectivités locales au sein d'une plateforme pluraliste reste difficile en Albanie et il est primordial que les pouvoirs nationaux et locaux garantissent le fonctionnement pérenne du Conseil consultatif albanais.

14. En lien avec les activités de l'Association des communes d'Arménie (ACA) visant à améliorer la culture

⁷ Résolution 296 (2010) révisée et Recommandation 280 (2010) révisée sur le "Rôle des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des droits de l'homme" et son exposé des motifs, §5, p. 53, disponibles à l'adresse: <https://rm.coe.int/090000168071b2c1>

⁸ Résolution 437 (2018) 35^e Session La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement, RES 437(2018), 8 Novembre 2018, <https://rm.coe.int/16808ecb37>

⁹ Il s'agit d'un mécanisme institutionnel dans lequel les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux représentent l'ensemble des collectivités de manière paritaire. Au sein de ce nouveau dispositif, les associations de collectivités locales et régionales albanaises ont pu présenter leurs propositions sur la loi sur les finances locales, qui ont été prises en compte dans le texte final entré en vigueur en mai 2017. Par la suite, elles ont pu discuter des orientations budgétaires pour l'année 2018.

de participation, et à la suite d'un atelier sur les mécanismes de consultation en septembre 2018, des rencontres avec de hauts représentants du Ministère de l'Administration territoriale et des infrastructures ont été organisées fin 2018 et en 2019 en **Arménie**. L'objet de ces réunions était de discuter des étapes futures en vue de l'établissement d'un mécanisme de consultation. Une attention particulière a été portée sur l'importance de l'implication du gouvernement et de son engagement à instaurer un dialogue régulier avec les pouvoirs locaux et leurs associations, ainsi que sur la nécessité de poursuivre le soutien à l'Association. Cela permettrait à cette dernière de réaliser son potentiel, en utilisant pleinement les structures et procédures mises en place sous l'ancien projet.

15. En **Ukraine**, le XV Forum Municipal ukrainien organisé par le Congrès et par l'Association des villes ukrainiennes (AVU), a accueilli entre le 18 et le 20 juin 2019 plus de 400 maires à Odessa. Ils ont pu y échanger leurs connaissances et expériences dans la construction de villes inclusives, ouvertes et transparentes. Célébré chaque année, le Forum représente une plateforme unique en son genre pour la consultation et le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance, et sa bonne réussite tient de l'ample communication parmi les membres de l'AVU. Le Congrès encourage le dialogue dans différents domaines qui concernent les autorités locales et leurs compétences, tels que la réforme électorale – y compris la question du droit de vote¹⁰ aux déplacés internes (IDPs) au niveau local, la responsabilisation des élus locaux et la supervision administrative. Un soutien a été apporté aux autorités locales et à leurs associations pour le renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre du Quatrième Plan d'action national 2018-2020 du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) en Ukraine.

16. Le Congrès va continuer à soutenir le processus de décentralisation et la consultation régulière et effective entre les autorités centrales et locales et leurs associations dans le cadre des projets mis en œuvre dans les États membres.

1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux

17. Les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sont les partenaires principaux des autorités centrales, ainsi que des collectivités qu'elles représentent. Elles ont pour missions de représenter les intérêts des pouvoirs locaux et régionaux et de consulter en interne leurs membres sur les questions liées à la démocratie locale et régionale. Le renforcement du droit des pouvoirs locaux et régionaux d'être consultés par les niveaux d'autorité supérieurs exige également de renforcer les capacités des associations.

18. La coopération avec l'Association des communes d'**Arménie** (ACA) illustre la contribution du Congrès à cet égard. Celui-ci a supporté l'ACA dans la création de structures et de procédures institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'association, dont l'instauration d'une nouvelle culture de gouvernance interne, de prise de décision, de communication et stratégie de défense des intérêts des collectivités locales. Cette « ouverture », a permis en 2019, d'élargir le cercle des membres de l'ACA aux conseillers, employés et juristes municipaux. Deux Forums de Conseillers municipaux et d'Employés municipaux rassemblant plus de cent participants chacun, ont constitué une nouvelle plateforme au sein de l'ACA permettant la promotion de leurs intérêts de manière plus ciblée. Une réunion des juristes municipaux a été organisée pour discuter des modalités de coopération, et de la meilleure manière d'utiliser leur expertise dans les activités de plaidoyer.

19. S'appuyant sur les résultats du projet 2013-2016 pour le soutien et la consolidation de la démocratie locale en Arménie, et du projet 2014-2020 sur le soutien institutionnel apporté au CAA, ainsi que sur les recommandations de l'évaluation à mi-parcours des capacités institutionnelles de l'ACA en 2018, le Congrès a lancé en juillet 2019 un nouveau projet pour renforcer le processus de décentralisation dans le pays en travaillant conjointement avec l'ACA. Ce projet vise à soutenir la mise en place d'un plan national de décentralisation, facilité par un dialogue continu entre les autorités locales et nationales. Parallèlement, le renforcement des capacités à destination des élus locaux pour lutter contre la corruption fera l'objet de nouvelles activités à mener avec l'ACA afin d'améliorer leurs initiatives de plaidoyer.

20. L'Association a travaillé activement sur la réforme administrative et territoriale et sur la décentralisation en Arménie, avec l'adoption de positions politiques et en organisant les Forums sur la démocratie locale en Arménie en coopération avec le gouvernement. D'autres mesures ont été prises en 2018 et 2019 pour promouvoir un mécanisme de consultation inclusif et durable entre le gouvernement, les autorités locales et leurs associations.

¹⁰ Les rapporteurs du Congrès ont appelé le Parlement ukrainien à adopter une législation permettant aux déplacés internes (IDPs) de voter aux élections locales qui doivent avoir lieu en 2020, lors d'une conférence de haut niveau à Kiev. La conférence organisée en février 2019 a rassemblé des acteurs nationaux et locaux et des homologues internationaux pour aborder la question de la privation du droit de vote des déplacés internes aux élections locales. La Conférence a constitué une plate-forme permettant aux autorités locales de soutenir l'égalité des droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

21. D'autres objectifs du Congrès consistent à établir une coopération étroite et des relations durables avec les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux des États membres et de les aider à défendre les droits des collectivités. En **Géorgie**, la coopération avec l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) a permis l'élaboration en 2017 de propositions d'amendement du Code de l'autonomie locale portant sur la participation des citoyens aux affaires locales. De même en **Ukraine**, le Congrès a aidé l'Association des villes ukrainiennes (AVU) à élaborer des propositions relatives aux deux projets de loi, concernant le statut des conseillers locaux et le contrôle de l'État sur les activités des collectivités locales. Par ce soutien, le Congrès a permis aux autorités locales de parvenir à une position commune sur ces amendements, qui ont ensuite été soumis au Parlement ukrainien par l'association. Les travaux sur les amendements de ces lois, mis en suspens durant les périodes d'élections présidentielle et législatives de mars-avril et juillet 2019 respectivement, seront poursuivis. Un dialogue et des consultations seront organisées, avec les représentants du gouvernement et du Parlement nouvellement élu.

22. En **Ukraine**, des rencontres régulières sont organisées entre des représentants des associations¹¹, des membres de la délégation ukrainienne du Congrès et les bénéficiaires du projet mis en œuvre dans le pays. Le protocole d'accord signé en septembre 2018 souligne l'engagement du Congrès et de l'Association des villes ukrainiennes (AVU) à renforcer les capacités institutionnelles et à soutenir les efforts des élus locaux pour favoriser la prise de décisions éthiques et une gouvernance plus inclusive, transparente et proche du citoyen.

23. L'évaluation de la position institutionnelle et des capacités de plaidoyer de l'AVU a été finalisée en avril 2019. Les conclusions et recommandations serviront de base à l'élaboration de la stratégie de développement institutionnel de l'AVU, conformément aux besoins et attentes de ses membres et au contexte actuel de réforme de l'autonomie locale en Ukraine. Outre les réponses reçues de 168 membres de l'AVU lors de l'enquête pour l'évaluation, il convient de souligner l'engagement du Conseil de direction de l'AVU. Un premier atelier de planification stratégique s'est déroulé le 19 juin 2019, en marge du XV Forum municipal ukrainien d'Odessa, afin de s'accorder sur la mission de l'AVU et les étapes à venir. Un groupe de travail chargé de la future Stratégie de l'AVU a été nommé. Sa première réunion a eu lieu en même temps que la réunion de la Communauté de Pratiques sur la gouvernance locale en Ukraine les 26 et 27 septembre 2019.

24. L'AVU a pris des mesures pour accroître sa capacité de plaidoyer et à fournir un soutien supplémentaire à ses membres en faisant du lobbying pour leurs besoins au niveau national. L'identification des pratiques réussies des autorités locales ukrainiennes en matière de gouvernement ouvert, a permis de faire un pas vers l'inclusion de l'Association dans le groupe de coordination du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et la participation des autorités locales à la mise en œuvre du quatrième Plan d'action national du PGO de 2018-2020. Le processus consultatif et le dialogue avec les autorités nationales ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour le développement d'un gouvernement ouvert et de la gouvernance électronique au niveau local en Ukraine. L'AVU soumettra cette feuille de route au Conseil des ministres et demandera l'inclusion formelle de l'Association dans le groupe de coordination, aux côtés des autorités nationales et des représentants de la société civile. Le dialogue s'est poursuivi dans le cadre de l'initiative mondiale de « *l'Open Gov Week* »¹² et dans le cadre d'un effort collectif visant à garantir l'égalité des sexes au niveau local et à intégrer une perspective de genre dans les pratiques de gouvernement ouvert au niveau local en Ukraine. Cela a fait l'objet d'un suivi et d'un plaidoyer au niveau mondial lors du 6^e Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en 2019 à Ottawa au Canada du 29 au 31 mai, auquel a participé une délégation des pouvoirs locaux d'Ukraine et membres de l'AVU. L'association continuera de revendiquer l'inclusion des pouvoirs locaux dans les plans nationaux du PGO, avec le soutien du Congrès et notamment, pour la participation des municipalités ukrainiennes dans la Stratégie d'engagement local du PGO¹³, approuvée en mai 2019. Cette nouvelle stratégie soutiendra dès 2020 l'intégration nationale-locale pour encourager un gouvernement local ouvert, optimiser le Programme local du PGO en le rendant plus inclusif et plus ouvert à l'innovation et la cocréation, et développer une plateforme collaborative d'apprentissage entre pairs.

25. Pour renforcer l'égalité entre les sexes au niveau local, l'AVU a mené des travaux de fond au sein du Comité pour une égalité de droits et d'opportunités entre les femmes et les hommes et a nommé un conseiller en la matière. Une cinquantaine de municipalités ukrainiennes ont adopté la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (Charte du CCRE) et trente autres municipalités se sont engagées activement en une année. Le rôle de l'association a été essentiel dans cette entreprise.

¹¹ L'Association des villes ukrainiennes, l'Association des conseils de bourgs et de villages d'Ukraine et l'Association ukrainienne des districts et des conseils régionaux.

¹² <https://www.opengovweek.org>

¹³ La Stratégie d'engagement local du PGO, approuvée par le Comité directeur du PGO le 29 mai 2019, accessible ici : [En anglais seulement] https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/SC_Local-Strategy-and-Resolution_20190529.pdf

26. Outre les travaux spécifiques à un pays donné, le Congrès encourage les échanges entre les associations de différents pays. L'intention des associations de renforcer leur coopération a été confirmée par le Protocole d'accord, signé en juin 2017 sous l'égide du Congrès, entre l'Association nationale de pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) et l'Association des villes ukrainiennes (AVU). En outre, la Communauté de pratique sur la démocratie locale¹⁴, créée en janvier 2016 et qui impliquait les représentants des associations nationales de **l'Arménie, la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine** ainsi que des représentants de **l'Azerbaïdjan** et du **Belarus**, a constitué une excellente plateforme de mise en réseau et de débats sur les moyens d'améliorer la qualité de la démocratie locale et de construire des relations transnationales durables visant à renforcer la gouvernance locale dans la région. Un événement organisé en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), faisant suite aux activités du programme « Partenariat pour la bonne gouvernance », a offert une nouvelle occasion d'interaction entre les pouvoirs locaux **géorgiens et ukrainiens** et leurs associations, qui ont échangé leurs bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert au niveau local¹⁵. Une visite d'études a été organisée à l'occasion du Forum mondial de la démocratie 2018, ainsi qu'un atelier rassemblant des représentants des pouvoirs locaux géorgiens et ukrainiens. Cette visite a représenté une autre bonne opportunité d'interagir avec des pairs sur les questions de l'égalité des genres et des droits des femmes. Il en a résulté notamment qu'outre les 50 municipalités ukrainiennes mentionnées ci-dessus, quatre autres municipalités géorgiennes ont signé la Charte du CCRE en septembre 2019¹⁶.

2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement

27. Le succès et la qualité d'un processus de décentralisation requièrent le soutien politique continu de l'ensemble des acteurs concernés, des autorités comme des citoyens, et une appropriation et un engagement fort de ces acteurs en faveur d'une gouvernance locale conforme aux principes européens.

28. Les maires et les conseillers municipaux représentent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Leur responsabilité première est de promouvoir les principes de démocratie locale et les atouts de leur collectivité, tout en se conformant au cadre législatif national et en exerçant les compétences qui leur sont dévolues. En outre, il incombe également aux élus locaux et régionaux de veiller à la transparence de l'action publique, d'adopter des mesures adéquates de prévention de la corruption et de développer des outils démocratiques permettant de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales.

29. La promotion des principes de la Charte et le soutien à l'adoption d'approches novatrices et participatives, en réponse aux demandes et besoins des citoyens, ont motivé la conception d'activités dédiées aux maires et conseillers municipaux.

30. Le programme « Leaders du Changement » a servi cet objectif et a facilité les échanges entre pairs ainsi que le partage de bonnes pratiques avec des membres du Congrès. Le Programme portait sur des thèmes tels que le rôle et les compétences des élus, la communication avec les citoyens, la promotion de valeurs au niveau de leur territoire et la prise de décisions stratégiques, efficaces et éthiques. Ces échanges, qui ont réuni des experts nationaux et internationaux, ont permis aux participants d'identifier les moyens de transposer, de manière efficace et concrète, ces principes dans la pratique.

31. Le programme « Leaders du changement » s'est révélé fructueux en **Arménie**¹⁷ et en **Ukraine**¹⁸. Il a renforcé la capacité des élus locaux à mener des politiques novatrices et associer les citoyens aux processus de prise de décisions. Par ailleurs, l'interaction entre les participants et les membres du Congrès a contribué à faciliter de véritables changements dans leurs collectivités locales¹⁹.

32. De même, dans le cadre du programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), plus de soixante maires et représentants de

¹⁴ La Communauté de pratique sur la démocratie locale est un réseau d'experts et de praticiens des domaines de la gouvernance locale et de l'éthique, de représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et de membres de la société civile.

¹⁵ L'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent », a été organisé le 17 juillet 2018, à Roustavi (Géorgie), par le Congrès et la NALAG, en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), dans le prolongement des activités du programme Partenariat pour la bonne gouvernance.

¹⁶ Les quatre municipalités géorgiennes ayant signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale sont : Ozurgeti, Lagodekhi, Roustavi et la ville autonome de Koutaïssi.

¹⁷ En Arménie, une vingtaine de maires a participé à ce Programme entre 2013 et 2016 et contribué à créer un espace d'expérimentation avec la participation de citoyens. Les expériences des élus arméniens ont été compilées dans une publication intitulée *Boîte à outils pour la participation citoyenne*, à l'attention de leurs pairs : [En anglais seulement] <https://rm.coe.int/16806cf43c>

¹⁸ En Ukraine, plus de 150 maires et 220 conseillers locaux ont bénéficié des activités du Congrès depuis 2014.

¹⁹ À l'occasion de la conférence de clôture du projet organisée en 2016, les maires arméniens ont reconnu l'intérêt du programme « leaders du changement » pour le renforcement de leurs capacités.

leurs associations nationales **d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine** ont participé aux activités thématiques et aux échanges entre pairs organisés sur l'éthique publique, la prévention de la corruption, la transparence et la participation citoyenne. Les quatre manuels pays par pays sur la transparence et la participation des citoyens²⁰ et le guide *Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales*²¹ ont été les outils pratiques qui leur ont permis de développer des institutions efficaces, responsables et transparentes.

33. Le Congrès reconnaît le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des droits fondamentaux et de la liberté des citoyens. Sensibiliser les élus locaux et régionaux à la dimension des droits de l'homme dans l'exercice de leurs responsabilités concernant la vie quotidienne des habitants, y compris les minorités et les groupes vulnérables, fait partie des priorités du Congrès²².

34. En **Ukraine**, le programme d'échange entre pairs du Congrès, avec la participation d'élus du comité de direction de l'AVU et de ses branches régionales, a ouvert un débat sur le rôle des associations nationales de collectivités locales dans la promotion de l'égalité des sexes au niveau local²³. L'adoption de la Charte du CCRE par cinquante municipalités ukrainiennes en un an démontre l'engagement positif des autorités locales en faveur des mesures concrètes pour sa mise en œuvre effective. En mars 2019, plus de quarante autorités locales ukrainiennes ont eu l'occasion d'observer l'élaboration de politiques sensibles aux aspects de genre sous l'angle du gouvernement ouvert et d'examiner les approches permettant d'accélérer l'égalité des sexes à travers davantage de transparence, de participation et de responsabilisation²⁴. Cette dynamique s'est consolidée en juin 2019 pendant le XV Forum municipal ukrainien en juin 2019. Les autorités locales présentes ont convenu de l'importance d'intégrer une perspective de genre dans le processus budgétaire et d'évaluer l'impact sur les sexes des politiques et mesures prises. Celles-ci devraient être appuyées sur une collecte de données ventilées par sexe et sur la formation des élus et des agents des collectivités territoriales aux questions de l'égalité des genres.

35. Le Congrès a élargi la portée de ses travaux de coopération thématique en abordant les questions de la pleine jouissance des droits civils, politiques, économiques et sociaux des déplacés internes (IDPs) au niveau local en Ukraine. Une conférence suivie d'un atelier organisés à Kyiv, Ukraine, en février 2019²⁵ ont permis aux élus ukrainiens d'échanger sur les défis et les solutions pour assurer l'égalité des chances et une meilleure inclusion des personnes déplacées. Ces échanges ont créé une base solide pour renforcer le soutien des collectivités locales et plaider, à travers l'AVU, pour les changements législatifs et politiques nécessaires à une protection efficace des droits des personnes déplacées et leur intégration comme citoyens à part entière en Ukraine. Les contributions des collectivités locales ukrainiennes et l'AVU ont été dûment examinés lors de l'élaboration du rapport et des recommandations sur « Le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans la protection des déplacés internes (IDPs) »²⁶, qui seront débattues lors de la 37^e Session du Congrès du 29 au 31 octobre 2019.

36. Le programme d'échange entre pairs du Congrès permet de diffuser de nouvelles pratiques et de renforcer les liens entre élus d'un même pays. Ce mode de fonctionnement permet également la création de différentes plateformes politiques et d'espaces d'expérimentation. Une meilleure compréhension des principes de démocratie locale et des droits des collectivités locales, ainsi qu'une prise de conscience accrue de la force de leur coopération et de leurs actions conjointes, ont incité les maires et les conseillers municipaux à s'investir davantage auprès de leur population, ainsi que dans la défense de leurs intérêts.

²⁰ [En anglais seulement] <https://www.coe.int/en/web/congress/-/handbooks-on-transparency-and-citizen-participation>

²¹ [En anglais seulement] <https://www.coe.int/en/web/congress/-/management-of-change-a-tool-guide-for-local-and-regional-authorities>

²² Priorités 2017-2020 du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, I-g, §72, p.11, disponible sur : <https://rm.coe.int/168071b413>

²³ Atelier sur « L'égalité des sexes au niveau local : défis et opportunités en Ukraine », les 21 et 22 février 2018

²⁴ La table ronde sur « L'égalité des sexes et un gouvernement ouvert pour une démocratie locale plus forte », organisée conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AVU), dans le cadre de « l'Open Gov Week », les 13-14 mars 2019 à Kiev, en Ukraine, a réuni cinquante élus locaux et fonctionnaires ukrainiens, ainsi que des représentants du Parlement et du gouvernement de l'Ukraine. La budgétisation sensible au genre, la lutte contre les stéréotypes et les idées fausses, ainsi que la collecte de données ventilées par sexe, ont été identifiées comme les principales priorités pour la réalisation des plans d'action pour l'égalité des sexes au niveau local.

²⁵ L'atelier sur « Assurer une meilleure inclusion et une meilleure protection des personnes déplacées en Ukraine », organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AVU) le 28 février 2019 à Kiev (Ukraine), a réuni une trentaine de maires et conseillers locaux et régionaux d'Ukraine, des représentants du gouvernement ukrainien et d'autres parties prenantes nationales.

²⁶ Rapport provisoire CG37(2019)09prov sur « Le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays », accessible à : <https://rm.coe.int/090000168097f951>

3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale

37. Le préambule de la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale²⁷ mentionne ce qui suit :

« Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure ».

38. Le Congrès a pour fil directeur l'idée de mettre en œuvre des activités de coopération s'adressant aux jeunes qui sont déjà engagés au niveau local, qui ont été élus à un conseil local pour la première fois ou pourraient se présenter à de futures élections, ou encore qui représentent la société civile ou les médias. Depuis 2014, de jeunes responsables locaux **d'Arménie**²⁸ et **d'Ukraine**²⁹ ont bénéficié des activités du Congrès.

39. Les séminaires conçus pour les jeunes responsables locaux ont trois objectifs principaux : [1] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et régionale ; [2] renforcer leurs capacités à développer et mettre en œuvre des initiatives impliquant à la fois les citoyens et les pouvoirs locaux ; [3] leur donner l'envie et les moyens de participer aux élections locales et/ou régionales.

40. En **Ukraine**, pays dont les autorités ont souligné la nécessité de renouveler la classe politique, le Congrès a développé son action suivant plusieurs axes. Outre les séminaires de sensibilisation, il a permis à de jeunes leaders ukrainiens de participer à des visites d'étude organisées en parallèle des éditions successives du Forum³⁰. Ces visites d'étude à Strasbourg sont l'occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec des élus, des journalistes et des militants d'autres pays, et de découvrir par ailleurs des exemples de bonnes pratiques auprès des collectivités locales allemandes et françaises. Une évaluation de l'impact des activités du Congrès dédiées aux jeunes en Ukraine a démontré que les réunions de jeunes responsables locaux ukrainiens avec d'autres jeunes et des membres du Congrès avaient été source d'inspiration pour eux et il est établi que des initiatives ont été mises en œuvre par un jeune responsable local sur cinq.

41. En avril 2019, le Congrès a organisé une formation de formateurs sur la démocratie locale et les droits de l'homme pour sensibiliser les jeunes à la démocratie locale et régionale et promouvoir leur participation active à la vie locale, dans l'objectif d'une meilleure cohésion sociale et ancrage de principes démocratiques, basés sur le respect des droits de l'Homme à l'échelle locale. La création d'un groupe de formateurs constitue la première d'une série d'activités destinée aux jeunes, en particulier ceux vivant dans les régions affectées par le conflit à l'est de l'Ukraine. Ainsi, 25 formateurs de toute l'Ukraine ont amélioré leur capacité à conduire des activités éducatives sur la démocratie locale et les droits de l'Homme.

42. Le Congrès encourage le fonctionnement durable d'un réseau de soutien informel et s'efforce de concevoir de futures activités de coopération pour répondre aux besoins des jeunes responsables locaux d'Ukraine, mais aussi d'autres pays bénéficiaires.

4. Initiatives pilotes au niveau local : apprentissage par la pratique

43. La démocratie locale, essentielle au fonctionnement de nos sociétés démocratiques, ne peut prospérer sans une exigence d'intégrité et d'exemplarité des élus locaux et régionaux. Il est vital que les pouvoirs locaux et régionaux répondent aux besoins et aux attentes des citoyens de manière réactive, responsable et éthique, en toute transparence, tout en encourageant une participation citoyenne accrue fondée sur des échanges réguliers et ouverts.

²⁷ Adopté par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (10^e session – 21 mai 2003 – Annexe à la recommandation 128)

²⁸ Deux séminaires sur les principes européens de la démocratie locale, à l'intention des jeunes responsables locaux, ont rassemblé près de 50 participants arméniens.

²⁹ Près de 300 jeunes Ukrainiens ont participé aux activités proposées par le Congrès depuis 2014.

³⁰ Depuis 2014, environ soixante jeunes responsables ukrainiens y ont participé.

44. La mise en œuvre d'initiatives pilotes au niveau local est un moyen « d'apprentissage par la pratique ». Le Congrès propose à certains pouvoirs locaux un soutien et une expertise individualisés. Ses activités permettent aux maires et à leurs administrations locales de mettre en pratique de nouvelles compétences, tout en utilisant les outils, méthodologies et exemples de bonnes pratiques échangés au cours des activités du projet. Conseils consultatifs, forums et mécanismes de sondages d'opinion ne sont que quelques exemples de bonnes pratiques résultant de ces initiatives locales.

45. En **Arménie**, quatre villes ont été sélectionnées en 2015, à l'issue du programme « Leaders du changement » pour explorer différents aspects de la participation citoyenne dans des domaines tels que le développement local, les projets d'infrastructure et la planification budgétaire. Il s'agissait également de mettre en œuvre de nouvelles dispositions de la loi organique adoptée en 2013, suite à la ratification du Protocole additionnel à la Charte de l'autonomie locale (STCE n° 207), et de s'approprier de nouveaux processus de participation des citoyens à la prise de décision.

46. Une approche similaire a été adoptée en **Ukraine**, où le lancement d'un appel à projets a permis de sélectionner cinq communes en 2017³¹. Un certain nombre de politiques et de mécanismes locaux ont été introduits dans ces cinq communes, améliorant le dialogue et renforçant la coopération entre les pouvoirs locaux et les citoyens. Ces politiques représentent un moyen concret et très visible de démontrer la détermination des pouvoirs locaux à diriger le changement de manière responsable, transparente et pleinement démocratique, en s'engageant vis-à-vis de la collectivité. Les communes sélectionnées ont bénéficié d'échanges entre pairs, du soutien d'experts et de financements afin d'adopter un mode de gouvernance plus transparent et participatif et de promouvoir une perspective de genre dans leurs politiques publiques. Enfin, un pas important a été accompli vers plus de confiance entre le gouvernement et ses circonscriptions, améliorant à la fois la quantité et la qualité de la participation des citoyens à la prise de décision locale.

47. En **Ukraine**, le projet « Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance à l'échelle locale en Ukraine » a lancé un appel à initiatives locales. Des collectivités locales pilotes seront soutenues dans la mise en œuvre de politiques et pratiques éthiques, innovantes, inclusives, durables et reproductibles dans l'objectif plus large d'accroître la confiance des citoyens envers les institutions et les acteurs politiques locaux. Celles-ci bénéficieront de l'appui d'experts sur trois thématiques principales : le renforcement des processus décisionnels par des pratiques éthiques, transparentes et participatives; l'engagement au niveau local des populations sous-représentées (notamment les Roms, d'autres minorités ethniques et les personnes déplacées internes; et la promotion d'une perspective de genre dans les actions politiques locales, ainsi que l'égalité des chances pour les femmes de participer à la vie politique locale.

48. Par ailleurs, dans le cadre du programme PGG, le Congrès a permis à douze communes (trois pour chacun des pays suivants : **Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine**) de définir des procédures et d'adopter des mécanismes pour une gouvernance plus efficace et intègre, et pour plus de participation citoyenne³². Ces initiatives ont été menées par des maires déterminés à introduire des changements significatifs dans leur commune et qui, grâce à une approche inclusive impliquant les citoyens, ont offert à leur commune une démocratie locale et des services publics de meilleure qualité. Le fait que certains outils soient dorénavant encouragés au niveau national, pouvant être reproduits dans d'autres communes, montre qu'ils ont permis la mise en place d'une administration publique professionnelle, dépolitisée, responsable et éthique. En outre, une conférence régionale de décembre 2017 a permis la diffusion des résultats obtenus auprès des maires d'autres pays, et favorisé ainsi la durabilité des changements introduits tout en incitant les autres maires participants à reproduire et à générer des politiques plus efficaces, responsables et transparentes dans leurs propres communes.

³¹ [En anglais seulement] <https://rm.coe.int/brief-on-local-initiatives-eng/168072fb11>

³² [En anglais seulement] <https://rm.coe.int/168074c39a>

II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins

49. Le programme de coopération « Partenariat Sud-Med » a été conçu dans le but de renforcer la gouvernance locale et régionale dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment au Maroc et en Tunisie³³. En lien avec le programme, le Bureau a nommé un porte-parole du Congrès et trois porte-parole suppléants sur le Partenariat Sud-Med en décembre 2016 et en février 2017, en janvier 2019, le Bureau a renouvelé ce mandat et nommé deux porte-parole, Pierro FASSINO (Italie, L, SOC) et Constance DE PELICHY (France, L, PPE/CCE).

50. Le statut de « Partenaire pour la démocratie locale »³⁴, établi par le Congrès en 2014, permet également à des délégations des pays bénéficiaires de participer aux travaux du Congrès – sans droit de vote – et représente un outil pour renforcer le dialogue politique, la coopération décentralisée et le partage d'expérience. En avril 2019, le Congrès a accordé le statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au royaume du Maroc³⁵. Il s'agit du premier pays à obtenir ce statut qui offre aux pays voisins du Conseil de l'Europe une plateforme idéale de dialogue et de coopération institutionnelles avec leurs partenaires européens. Un protocole d'accord a été signé réaffirmant l'engagement des deux parties sur la coopération. A cette occasion, le Président et les vice-présidents du Congrès ont eu des réunions bilatérales avec la délégation marocaine auprès du Congrès ainsi qu'avec des représentants du gouvernement marocain qui les accompagnaient. En mai 2019, la Tunisie a soumis sa candidature pour l'obtention du statut de Partenaire pour la Démocratie Locale. Cette demande a été approuvée par le Bureau de Congrès lors de sa réunion à Bruxelles, Belgique, le 28 juin 2019. Elle sera examinée pour adoption lors de la 37^e Session du Congrès le 29 octobre à Strasbourg.

51. Dans le cadre de ce programme, le Congrès a fourni une assistance en matière législative et a mis en œuvre diverses activités pour développer les capacités des pouvoirs locaux élus et de leurs associations. Les activités étaient axées principalement sur les réformes relatives à la régionalisation et à la décentralisation et sur le développement de la démocratie participative. En vue d'accélérer l'avancement du programme, plusieurs documents clés sur les normes et principes européens de la démocratie locale³⁶ ont été traduits en arabe.

52. Au **Maroc**, le Congrès a contribué à l'élaboration de la loi sur la poursuite de la régionalisation, adoptée en mai 2015, qui a permis la tenue d'élections locales et régionales en septembre 2015. En vue de renforcer les capacités et de mieux faire connaître les principes de la décentralisation, une étude sur les compétences et les ressources de formation des élus au Maroc a été réalisée et un colloque parlementaire sur « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis de la consolidation de la gouvernance décentralisée » a été organisé au Parlement marocain en novembre 2017. Une conférence internationale intitulée « Bâtir des sociétés inclusives : intégrer les migrants, combattre l'extrémisme violent, mobiliser les citoyens » a également été coorganisée avec la ville de Rabat en novembre 2017. Elle a réuni des élus et fonctionnaires de villes marocaines ainsi que leurs homologues européens pour partager leurs expériences.

53. En **Tunisie**, le Congrès a soutenu les autorités nationales dans la création du cadre réglementaire pour l'autonomie locale depuis 2014. Il a aussi participé à la rédaction du chapitre consacré à la « démocratie locale » de la nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en janvier 2014. En décembre 2016, il a aussi contribué à la discussion du projet de législation tunisienne sur les élections locales, au moyen d'une étude comparative sur le droit de vote des membres des forces armées ; adoptée en janvier 2017, elle a permis la tenue, le 6 mai 2018, des premières élections locales jamais organisées en Tunisie. En juillet 2017, le Congrès a également commenté quatre aspects du projet de Code des collectivités locales (compétences, biens et services locaux, financement et contrôle), qui a ensuite été examiné avec les membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple en septembre 2017 et adopté en avril 2018. Le Congrès a également préparé huit décrets d'application du Code sur le statut et l'organisation des conseils élus.

³³ Suite aux visites conduites par le Secrétariat à Rabat et à Tunis en novembre 2016, le programme a été adopté par le Bureau du Congrès le 10 février 2017. Pour de plus amples informations, se référer au document [CG32\(2017\)26](#) « Partenariat Sud Med du Congrès », soumis pour information aux membres du Congrès le 16 mars 2017.

³⁴ La Résolution 376 (2014) relative au statut de Partenaire pour la démocratie locale peut être consultée à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/168071aa2a>

³⁵ Le 30 mai 2018, le Ministère de l'Intérieur du Maroc, ainsi que trois associations de pouvoirs locaux et régionaux – l'Association des régions du Maroc (ARM), l'Association marocaine des Présidents des conseils municipaux (AMPCC) et l'Association marocaine des Présidents des conseils préfectoraux et provinciaux (AMPCPP) – ont candidaté pour obtenir le statut de Partenaire pour la Démocratie Locale du Congrès.

³⁶ La Charte européenne de l'autonomie locale ; la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ; et le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

54. En matière de renforcement des capacités, le Congrès a organisé une formation de formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) sur la médiation politique, dans la perspective des conflits qui pourraient émerger suite aux premières élections municipales du 6 mai 2018. Une formation sur la gestion de projet a été proposée au secrétariat de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT). Le vice-président du Congrès a contribué à la première Assemblée générale de la FNVT en décembre 2018. Concernant la promotion de l'égalité des sexes, une conférence intitulée « Femmes et pouvoir local », organisée en septembre 2017³⁷, a facilité l'échange de vues et d'expériences concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, les difficultés liées à la mise en œuvre de garanties législatives et le rôle des différents acteurs dans le renforcement de la participation des femmes aux affaires locales. Cet événement a donné suite à des échanges entre des élues locales européennes et tunisiennes, organisés à Tunis en novembre 2019 et en avril 2019, ce dernier sous la forme d'un « Café des élues » durant le Forum sur l'égalité des genres à Tunis.

Conclusion

55. Par ses activités de coopération, le Congrès contribue à la promotion de la démocratie locale et régionale dans les pays bénéficiaires et encourage ainsi la mise en œuvre des principes de la Charte et des recommandations et résolutions adoptées par le Congrès. De plus, cette proximité avec le terrain apporte de nouvelles pistes de réflexion et vient nourrir les travaux et débats thématiques du Congrès.

56. Le volet opérationnel de l'action du Congrès est basé sur la réponse aux demandes. Il offre aux pouvoirs locaux et régionaux, à leurs associations et aux jeunes engagés au niveau local, une plateforme où ils peuvent exprimer leurs aspirations, besoins et préoccupations, et partager, entre eux et avec les membres du Congrès, leurs expériences et pratiques innovantes. Cette approche crée un réseau d'acteurs soucieux d'améliorer la qualité de la démocratie locale et régionale sur l'ensemble du continent, ainsi que dans les régions voisines du Conseil de l'Europe.

57. Les interventions du Congrès sur le terrain sont essentielles pour renforcer la démocratie locale. De nouveaux projets en **Arménie** et dans les pays du sud de la Méditerranée - **Maroc et Tunisie** – ont été lancés au printemps 2019³⁸. En outre, le Secrétariat du Congrès a élaboré des propositions pour des projets bilatéraux avec la **Bosnie-Herzégovine**, en mettant l'accent sur la situation de la ville de Mostar, la **République de Moldova**, le **Belarus** et la **Géorgie** (des négociations portent sur un projet pour le renforcement de la gouvernance démocratique par la participation civique dans les processus décisionnels et la protection des droits de l'homme au niveau local en Géorgie). Les projets sont axés sur des thèmes transversaux liés à la gouvernance et la démocratie locale, tels que la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme au niveau local ou encore l'égalité des sexes.

58. Les activités de coopération du Congrès contribuent également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD), et notamment à la mise en œuvre des ODD 5 (Égalité entre les sexes), 10 (Réduction des inégalités), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariat pour la réalisation des objectifs)³⁹. Afin de mettre en œuvre les ODD efficacement, le Congrès coopère avec ses partenaires institutionnels du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec une large gamme d'acteurs internationaux et d'associations de réseaux des pouvoirs locaux et régionaux, tels que le Réseau d'associations des pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe, NALAS), Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), la Conférence des Assemblées législatives régionales européenne (CALRE), l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et avec des institutions de l'Union européenne (UE), comme le Comité des régions de l'UE. En outre, les activités de coopération du Congrès contribuent aux 20 objectifs du Partenariat oriental à l'horizon 2020, établi par l'UE, principalement par le renforcement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.

³⁷ Cette conférence a été coorganisée par le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, les 26-27 septembre 2017 à Tunis.

³⁸ De plus amples renseignements sur les projets à venir se trouvent dans les sections I-B et III-A de l'annexe

³⁹ La contribution du Congrès aux ODD et à l'Agenda 2030 : <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>

ANNEXE – Résumé des projets⁴⁰

(Situation au 17 octobre 2019)

I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe

A. Projets en cours

ARMENIE	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022⁴¹
TITRE DU PROJET	Renforcement de l'Association des communautés d'Arménie, et de la gouvernance locale en matière de transparence et de participation en Arménie
Dates	Juillet 2019 - juin 2022
Budget	900 000 €
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	Soutenir la mise en œuvre d'une véritable stratégie de décentralisation à travers un dialogue régulier et efficace entre les autorités locales et nationales, ainsi qu'une amélioration de la transparence et de la participation citoyenne au niveau local ; Renforcer les capacités des élus locaux pour prévenir la corruption et accroître l'ouverture du gouvernement local ; Améliorer les capacités de plaidoirie des élus locaux à travers le travail avec l'association des Communautés d'Arménie (ACA).
Activités	Programme établi conjointement avec la participation du gouvernement arménien, de la communauté des donateurs, des parties prenantes nationales et locales et des partenaires d'exécution du programme pour marquer le lancement officiel de la deuxième phase du programme « Amélioration du système d'autonomie locale en Arménie ».
UKRAINE	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021⁴²
Titre du projet	Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance au niveau local en Ukraine ⁴³
Dates	Juillet 2018 – décembre 2020 ⁴⁴
Budget	1 500 000 € (financement garanti jusqu'en juin 2020 = 790 000 €)
Financement	Donateurs au Plan d'action pour l'Ukraine ⁴⁵
Objectifs	Mettre en œuvre une véritable décentralisation ainsi que des réformes sur l'autonomie locale, par le biais de mécanismes de consultation réguliers et efficaces entre les autorités locales, leurs associations et les autorités nationales ;

⁴⁰ <https://www.coe.int/fr/web/congress/co-operation-activities>

⁴¹ <https://rm.coe.int/168090762c>

⁴² <https://rm.coe.int/168078b607>

⁴³ Ce projet est fondé sur les besoins et recommandations formulés par les parties prenantes et bénéficiaires concernés pendant la mise en œuvre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » (2015-2017) et s'appuie sur les activités de coopération du Congrès menées en Ukraine depuis 2014.

⁴⁴ Un suivi de ce projet dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021 (approuvé par le Comité des Ministres le 21 février 2018) a été soumis pour financement en novembre 2017 et est toujours en attente.

⁴⁵ Financé par 17 États membres : Canada, République Tchèque, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie.

Les élus locaux mettent en œuvre des politiques et pratiques éthiques, novatrices et inclusives dans leurs communes.

Activités principales

Soutien aux autorités locales et à leurs associations nationales en matière de décentralisation et de contribution efficace aux consultations

Participation à la « Journée de dialogue avec le gouvernement », un forum entre les autorités centrales et locales ukrainiennes organisé par l'Association des villes ukrainiennes (AVU) à Ternopil, en Ukraine, le 24 septembre 2018 ;

Signature d'un protocole d'accord entre le Congrès et l'AVU pour la mise en œuvre du projet à Kiev, en Ukraine, le 25 septembre 2018⁴⁶ ;

Appui d'experts à l'AVU pour améliorer la qualité de ses résultats et sa capacité de plaider en vue d'amendements législatifs concernant le statut des conseillers locaux et la supervision administrative ;

Évaluation de la position institutionnelle de l'AVU, ainsi que des besoins et des attentes de ses membres en vue de l'élaboration d'une stratégie à moyen terme ;

Table ronde sur les perspectives du statut des conseillers locaux à Kiev, en Ukraine, les 13 et 14 décembre 2018 ;

Séance de travail sur la théorie du changement et la gestion des connaissances de l'AVU à Kiev, en Ukraine, les 17 et 18 décembre 2018 ;

Atelier de planification stratégique avec le Conseil de gestion de la CUA à Odessa, en Ukraine, le 19 juin 2019 ;

Première réunion de la Communauté de pratiques sur la démocratie locale à Kiev, en Ukraine, le 26 septembre 2019 ;

Réunion du groupe de travail sur la stratégie à mi-parcours de la CUA à Kiev, en Ukraine, le 27 septembre 2019.

Amélioration de l'éthique publique et de l'ouverture du gouvernement local

Visite d'étude au 5e Sommet mondial sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Tbilissi, Géorgie, du 16 au 19 juillet 2018 ;

Atelier sur « La gouvernance ouverte au niveau local : Les villes s'engagent », en marge du Sommet, coorganisé avec l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) à Rustavi, en Géorgie, le 17 juillet 2018 ;

Réunion du groupe de discussion sur l'introduction des outils de gouvernance électronique au niveau local, tenue à Kiev, en Ukraine, le 12 octobre 2018 ;

Table ronde sur le thème « Partenariat pour un gouvernement ouvert : opportunités de mise en réseau » à Kiev, en Ukraine, le 14 décembre 2018 ;

Table ronde sur le thème « Partenariat pour un gouvernement ouvert : Une voie à suivre pour améliorer l'autonomie locale » à Kiev en Ukraine, les 29 et 30 janvier 2019 ;

Visite d'étude du 6e Sommet mondial sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert à Ottawa, au Canada, les 28 et 31 mai 2019 ;

« Journée du Congrès » dans le cadre du XV^e Forum municipal ukrainien, coorganisé avec l'Association des villes ukrainiennes à Odessa en Ukraine, le 19 juin 2019. Il comprenait trois tables rondes : l'éthique publique pour relever les défis locaux ; le gouvernement local ouvert – moteur de sociétés démocratiques résilientes ; et l'égalité des sexes pour une autonomie locale inclusive.

Promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des chances au niveau local

Conférence sur « Le droit de vote des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au niveau local en Ukraine : Renforcer l'intégration et la démocratie de proximité » à Kiev, en Ukraine, 27 février 2019 ;

Atelier sur "assurer une meilleure inclusion et une meilleure protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au niveau local en Ukraine", à Kiev, en Ukraine, le 28 février 2019 ;

⁴⁶ Mémoire d'accord [seulement en anglais] <http://rm.coe.int/mou-between-the-congress-and-the-avc-eng/16808da1ae>

Atelier « L'égalité des genres au niveau local : favoriser la participation et l'égalité des chances » à Strasbourg, en France, le 22 novembre 2018 ;

Table ronde sur « L'égalité des sexes et le gouvernement ouvert pour une démocratie locale plus forte » à Kiev, en Ukraine, les 14 et 15 mars 2019 ;

Table ronde sur l'égalité des sexes pour une autonomie locale inclusive dans le cadre de la « Journée du Congrès » au sein du XV^e Forum municipal ukrainien à Odessa (Ukraine), le 19 juin 2019.

Plate-forme d'échanges entre pairs et de mise en réseau

Table ronde sur "le partenariat pour un gouvernement ouvert : opportunités de mise en réseau" à Kiev, en Ukraine, le 14 décembre 2018 ;

Participation à l'événement de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) sur "la participation des jeunes : bonnes pratiques", à Fastiv, en Ukraine, le 11 octobre 2018 ;

Visite d'étude au Forum mondial pour la démocratie 2019 - Égalité des sexes : Quelle bataille, à Strasbourg, en France, du 19 au 21 novembre 2018 ;

Participation à la sixième réunion sur le groupe de travail sur l'Ukraine du Comité européen des régions, à Bruxelles en Belgique, le 13 février 2019 ;

Réunion de la Communauté de pratiques sur la transparence et le gouvernement ouvert des Cités et Gouvernements Locaux Unis à Saint-Sébastien, en Espagne, le 19 février 2019 ;

Participation au séminaire de coordination du partenariat oriental sur « un nouveau cadre politique pour les gouvernements locaux et régionaux ukrainiens » à Kiev, en Ukraine, les 5 et 6 septembre 2019.

B. Projets terminés

ALBANIE

[Programme de coopération pour l'Albanie 2012-2014](#)⁴⁷

[Programme de coopération pour l'Albanie 2015-2017](#)⁴⁸

Titre du projet	Renforcer les structures des autorités locales et régionales et la coopération entre élus locaux en Albanie ⁴⁹
<i>Composante du Congrès</i>	<i>Établir une plateforme de dialogue durable, pluraliste et unifiée pour les autorités locales en Albanie</i>
Dates	Octobre 2012 – juin 2017
Budget	1 630 473 € (dont 637 018 € pour la composante du Congrès)
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	Renforcer les structures des autorités locales et régionales Renforcer la coopération entre élus locaux en Albanie, afin d'assurer une décentralisation efficace et une autonomie locale, conformément aux principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale
Activités principales	3 ateliers régionaux pour 150 représentants des gouvernements locaux, afin de contribuer au processus législatif en cours au regard de la réforme territoriale et administrative ;

⁴⁷ <https://rm.coe.int/16802ed0b9>

⁴⁸ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c4002

⁴⁹ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

5 table-rondes entre experts et représentants de communes sur des thèmes liés à la réforme territoriale et administrative ;

Production d'un rapport sur les fonctions des autorités locales et leurs finances, avec 49 recommandations ;

Etude sur le renforcement du rôle politique des autorités locales et régionales et de leurs associations en Albanie, avec 11 lignes directrices pour améliorer la coopération entre associations des pouvoirs locaux albanaises ;

3 ateliers « Maires, leaders du changement » ;

Visite d'étude de 8 représentants municipaux en Suisse afin d'observer les pratiques suisses de démocratie directe ;

Projet pilote sur la démocratie directe dans les communes de Tirana et Mallakstra : 15 réunions avec 250 citoyens, écoliers, membres du personnel municipal et conseillers municipaux ;

Visite d'étude de 5 représentants des autorités locales et régionales et 1 représentant de l'Agence lettone pour la mise en œuvre de la réforme territoriale afin d'observer le fonctionnement de la consultation dans le pays et le rôle de l'Association lettone des pouvoirs locaux et régionaux ;

Conférence nationale pour les représentants des communes nouvellement constituées, organisée conjointement avec le gouvernement, le Conseil de l'Europe, SDC, USAID, PNUD et SIDA, sur les défis posés par la réforme territoriale et administrative et les besoins pour améliorer la démocratie locale en Albanie ;

Contribution à la Stratégie nationale de décentralisation 2015-2020, amendements sur le droit d'être consulté dans la loi 8652/2000, et à la loi organique sur l'autonomie locale ;

Création du Conseil consultatif de l'autonomie locale et du gouvernement central, basé sur le projet de décision du Conseil des ministres sur le Conseil consultatif, de l'exposé des motifs et du projet de règlement intérieur élaboré ;

Assistance et échanges entre pairs pour le Conseil consultatif/Secrétariat technique ;

4 ateliers régionaux pour informer les maires albanais de la création du Conseil consultatif et expliquer son fonctionnement.

Outils et publications Étude sur le renforcement du rôle politique des pouvoirs locaux et régionaux et de leurs associations en Albanie [[anglais](#)⁵⁰]

ARMÉNIE [Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)⁵¹

Titre du projet Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie (ACA)

Dates Novembre 2014 – juin 2019

Budget 1 025 000 €

Financement Gouvernement fédéral de la Suisse

Objectifs Établir la participation régulière des autorités locales à la formulation des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable, et formaliser un mécanisme de consultation entre la CAA et le gouvernement arménien ;

Soutenir l'ACA dans son processus de pérennisation financière ;

Renforcer les capacités de l'ACA pour améliorer son image en tant qu'institution politique reconnue et communiquer efficacement.

Activités principales Renforcement des procédures décisionnelles de l'ACA pour les rendre plus transparentes et démocratiques : révision de la Charte de l'Association en 2016 et définition des fonctions des organes directeurs, nouvelles élections en 2017 pour la

⁵⁰ <https://rm.coe.int/168071af10>

présidence, Conseil Républicain (108 membres), Bureau (36 membres) et comité de supervision, avec un quota de représentation femmes-hommes ;

Réunions régulières des organes directeurs et de consultations avec les membres (séminaires régionaux et groupes de travail spécialisés) ;

Six commissions thématiques créées en 2017 autour des thèmes suivants : les questions financières, économiques et budgétaires ; les affaires juridiques ; l'éducation, la culture, le sport et la jeunesse ; le développement durable ; les questions de genre, sociales et de santé ; le développement des communautés rurales, montagneuses et frontalières et la coopération intercommunautaire ;

1ère assemblée générale depuis une dizaine d'années, organisée en février 2017, avec une forte participation (400 maires) ;

8 réunions du Conseil républicain et 3 réunions du Bureau en 2017 et 2018 ;

1 réunion du Comité de surveillance de l'ACA en 2017 ; 9 réunions des comités permanents en 2018 ;

Adoption de 8 documents d'orientation/recommandations, 9 notes d'orientation, 3 appels adressés au Gouvernement et 1 appel adressé au nouveau Premier Ministre ;

Renforcement des capacités de plaidoirie de l'association, avec la participation d'experts et la mise en place de formations ;

Premier Forum sur la démocratie locale en Arménie organisé en coopération avec le gouvernement à l'occasion de la Journée de l'autonomie locale (10 novembre 2017), sur les thèmes : transfert de compétences au niveau local et décentralisation financière ;

Réunion consultative entre le Conseil républicain de l'ACA et le Gouvernement arménien dirigée par le Président arménien (8-9 décembre 2017) : un échange entre les maires et le Gouvernement sur les attentes mutuelles par rapport au programme de réforme du gouvernement local ;

Deuxième subvention à l'ACA mise en œuvre à partir de mars 2018 avec quatre membres du personnel employés dans le cadre du développement des capacités institutionnelles de l'ACA ;

Visite d'étude à l'Association nationale serbe des pouvoirs locaux et échanges avec deux municipalités organisés en juillet 2018 pour les responsables des comités thématiques de l'ACA et les responsables et le personnel de l'ACA ;

Évaluation à mi-parcours finalisée en juillet 2018 ;

Encadrement professionnel pour le Secrétariat de l'ACA assuré par l'engagement d'experts de juillet à décembre 2018 sur la communication (13 sessions d'encadrement), la plaidoirie (deux sessions d'encadrement), la collecte de fonds (neuf sessions d'encadrement) ;

Modernisation des outils de communication de l'association (identité visuelle, site internet, etc.) ;

Atelier sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne organisé conjointement avec l'ACA et le Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement en septembre 2018 pour discuter des mécanismes efficaces au niveau local ;

Atelier sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et nationales organisé en septembre 2018 pour créer un cadre pour l'institutionnalisation d'un mécanisme de consultation fonctionnel en Arménie ;

Forum des communautés rurales organisé le 5 octobre 2018 conjointement avec le Ministère de l'administration territoriale et du développement de l'Arménie ;

Atelier pour les journalistes couvrant les questions d'autonomie locale les 27 et 28 octobre 2018 ;

Six ateliers à l'intention des coordonnateurs des relations publiques des communautés membres de l'ACA organisés entre octobre et novembre 2018 ;

Restructuration des procédures financières internes ; Stratégie de viabilité financière élaborée ; élaboration d'un règlement intérieur en cours d'adoption ;

Audit des Ressources humaines (RH) du Secrétariat de l'ACA effectué entre octobre et décembre 2018 ;

Deuxième Forum sur la démocratie locale organisé le 12 novembre 2018 sur le thème « Décentralisation et développement économique local » ;
 Forum des fonctionnaires municipaux et Forum des conseillers municipaux organisés respectivement les 13 et 15 décembre 2018 ;
 Publication de la brochure de la ACA en avril 2019

ARMÉNIE

[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2012-2014](https://rm.coe.int/16802ed0ba)⁵²

[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](https://rm.coe.int/plan-d-action-armenie-2015-2018-fr/1680730d97)⁵³

Titre du projet Consolidation de la démocratie locale en Arménie⁵⁴

Composante du Congrès Renforcer le leadership des élus locaux

Dates Octobre 2013 – décembre 2016⁵⁵

Budget 1 579 301 € (dont 608 236 € pour la composante du Congrès)

Financement Gouvernement du Danemark

Objectifs Établir un cadre juridique conforme aux principes et aux normes européennes de la démocratie locale ;
 Sensibilisation à ces principes et normes ;
 Renforcer la gouvernance éthique et la prévention de la corruption ;
 Renforcer les compétences et capacités de leadership et de gouvernance des autorités locales ;
 Renforcer l'engagement des jeunes et la création de mécanismes permettant la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local.

Activités principales Consultation des maires et des conseillers sur la mise en œuvre de la Recommandation 351 (2014) sur la situation de la démocratie locale en Arménie donnant lieu à un « Appel au gouvernement arménien », rendu public en janvier 2015, par les trois associations traitant des questions d'autonomie locale ;
 2 séries de séminaires régionaux sur le thème de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local en Arménie, auxquels ont participé plus de 170 maires et conseillers arméniens ;
 Programme de leadership pour un groupe de maires arméniens sous la forme de 6 ateliers thématiques et interactifs visant à les soutenir dans leur rôle de leaders du changement ;
 Programme de soutien pour l'organisation d'initiatives de participation citoyenne dans 4 communautés arméniennes afin de permettre aux maires ayant participé au programme de leadership de mettre en œuvre les compétences acquises en pratique - ces initiatives ont été suivies par des examens des pairs ;
 3 ateliers régionaux à destination des conseillers municipaux nouvellement élus et des conseillers de communautés fusionnées ;
 2 séminaires sur les principes européens de la démocratie locale pour jeunes dirigeants locaux ;
 Cérémonie de clôture du projet pour donner aux participants arméniens (maires, conseillers et jeunes leaders locaux) la possibilité de présenter et de partager leur expérience avec leurs pairs, des experts locaux et internationaux, des représentants du gouvernement arménien, des associations des pouvoirs locaux ainsi que des membres du Congrès.

⁵² <https://rm.coe.int/16802ed0ba>

⁵³ <https://rm.coe.int/plan-d-action-armenie-2015-2018-fr/1680730d97>

⁵⁴ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

⁵⁵ Un suivi de ce projet a été soumis pour financement en janvier 2017 et est toujours en attente.

Outils et publications Boîte à outils sur l'amélioration de la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁵⁶ | [arménien](#)⁵⁷].

UKRAINE [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017](#)⁵⁸

Titre du projet Promouvoir la démocratie locale en Ukraine⁵⁹

Dates Juillet 2015 – décembre 2017 + Janvier – février 2018

Budget 1 498 433 € (2015-2017) + 107 007€ (2018)

Financement Donateurs du Plan d'action pour l'Ukraine⁶⁰

Objectifs

- Soutenir les élus locaux dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leadership, afin de les inciter à être plus réactifs, à rendre des comptes dans l'exercice de leurs fonctions et à intégrer toujours plus les citoyens dans leur(s) politique(s) ;
- Soutenir la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie locale en renforçant les capacités des élus locaux à prévoir une meilleure coordination, planification et gestion ;
- Promouvoir une citoyenneté démocratique active et soutenir la mise en œuvre de processus participatifs démocratiques locaux, y compris l'observation des élections locales.

Activités principales

2015-2017 :

- 6 ateliers « Maires, moteurs du changement » auxquels ont participé plus de 130 maires ukrainiens ;
- 6 ateliers « Conseillers municipaux : acteurs de la démocratie locale », avec plus de 200 participants au total ;
- 1 atelier organisé spécifiquement pour le conseil municipal de la ville de Kiev (50 participants) ;
- 3 tables-rondes organisées en partenariat avec la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et l'Association des Villes Ukrainiennes ;
- 1 table-ronde sur la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines ;
- 7 séminaires pour environ 200 jeunes leaders locaux ;
- 3 visites d'étude organisées pour 50 jeunes leaders locaux à l'occasion du Forum Mondial de la Démocratie ;
- Premier Forum de la démocratie locale en Ukraine, avec la participation d'environ 100 maires, conseillers municipaux et jeunes leaders locaux ;
- 5 communes sélectionnées pour la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus transparente et plus participative (impliquant un soutien financier, des apports d'experts spécialisés, un échange entre pairs, et une visite d'étude des maires lors de la 33^e session du Congrès) ;
- Document de réflexion sur l'égalité des genres dans la vie politique locale en Ukraine ;
- Rencontre et débat avec des représentants du Parlement ukrainien au sujet de la loi sur le statut des conseillers municipaux ;
- Séminaire d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Kiev, en Ukraine (environ 75 participants).

2018 :

⁵⁶ <https://rm.coe.int/16806cf43c>

⁵⁷ <https://rm.coe.int/16806cf43e>

⁵⁸ <https://rm.coe.int/16802ed0c1>

⁵⁹ Ce projet fait suite à des activités mises en œuvre dans le cadre de « l'ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine » en 2014 (275 969 €), et dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des pouvoirs locaux en Ukraine », en 2015, financé par le Danemark (184 462 €).

⁶⁰ Financement par 20 États membres : Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie

Évaluation externe des résultats du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » ;

1 atelier sur les défis et opportunités liés à l'égalité des genres au niveau local en Ukraine, organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes.

Outils et publications *Gouvernance métropolitaine en Europe et en Ukraine : Légitimité, propriété et efficience* [[anglais](#)⁶¹ | [ukrainien](#)⁶²] ;
 « Etude sur la loi ukrainienne relative au statut des conseillers municipaux » [[anglais](#)⁶³ | [ukrainien](#)⁶⁴] ;
 Étude sur les « Pouvoirs et responsabilités des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation en Ukraine » [[anglais](#)⁶⁵] ;
 Document de réflexion « L'égalité des genres dans la vie politique locale et la perspective de genre dans les politiques locales en Ukraine » [[anglais](#)⁶⁶ | [ukrainien](#)⁶⁷].
 Étude sur "Le droit de vote des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au niveau local en Ukraine" [[anglais](#)⁶⁸] | [[ukrainien](#)⁶⁹].

UKRAINE

Titre du projet Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine⁷⁰

Composante du Congrès Dialogue post-suivi du Congrès et formation de jeunes leaders politiques

Dates Avril 2014 – mai 2015

Budget 600 000 € (dont 120 000 € pour la composante du Congrès)

Financement Gouvernement du Danemark

Objectifs Améliorer la qualité de l'autonomie locale ;
 Élaborer un cadre juridique national conforme aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et des standards de démocratie locale

Activités principales 3 séminaires régionaux à Tchernihiv, Odessa et Dnipro, réunissant environ 75 jeunes leaders locaux pour échanger sur les normes européennes et les principes de la démocratie locale ;
 2 tables rondes thématiques, à Kiev, sur la révision constitutionnelle et le transfert de compétences ainsi que sur la réforme constitutionnelle et l'indépendance financière des autorités locales, organisées avec le ministère compétent autour des principales recommandations du Congrès.

UKRAINE

Titre du projet Ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine
Composante *Démocratie locale*
du Congrès

Dates Avril 2014 – décembre 2014

⁶¹ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-in-eur-and-ukr-eng/168078549e>

⁶² <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-ukr-ukr-web/1680785e45>

⁶³ <https://rm.coe.int/2018-01-24-study-law-on-local-councillors-eng/1680783ffd>

⁶⁴ <https://rm.coe.int/2018-01-25-study-law-on-local-councillors-ukr/1680784064>

⁶⁵ <https://rm.coe.int/study-on-powers-and-duties-of-local-councillors-in-the-framework-of-de/168078fafa>

⁶⁶ <https://rm.coe.int/gender-equality-in-local-political-life-and-the-gender-perspective-in-/16807bebdde>

⁶⁷ <https://rm.coe.int/16808a2a51>

⁶⁸ <https://rm.coe.int/voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-democrac/1680933f7e>

⁶⁹ <https://rm.coe.int/ukr-voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-demo/1680933f7f>

⁷⁰ Ce programme a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction Générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Budget	2 500 000 € (dont 295 288 € pour la composante du Congrès)
Financement	Contributions des donateurs
Objectifs	Mise en œuvre de réformes démocratiques conforme aux principes et normes de la démocratie locale et régionale ; Amélioration de la gouvernance politique locale.
Activités principales	Observation des élections municipales anticipées du 25 mai 2014 ; Visite de haut niveau à Kiev et Odessa ; 1 table ronde thématique dans le cadre du dialogue post-suivi du Congrès avec les autorités nationales ukrainiennes ; 1 séminaire régional réunissant près de 25 jeunes leaders locaux sur les normes européennes de la démocratie locale et régionale ; 1 visite d'étude pour 20 jeunes leaders locaux à Strasbourg, en parallèle de l'édition 2014 du Forum mondial pour la démocratie ; 1 atelier « Maires, leaders du changement », pour 30 maires nouvellement élus en mai 2014.

II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques

[Partenariat pour la bonne gouvernance entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldavie, l'Ukraine et le Bélarus \(2015-2017\)](#)⁷¹

Titre du projet	Programme thématique « Renforcer les cadres institutionnels de la gouvernance locale » ⁷²
Dates	Janvier 2015 – décembre 2017
Budget	1 352 089€
Financement	Union européenne
Objectifs	Soutenir les processus en cours de réforme sur l'autonomie locale dans les pays bénéficiaires ; Promouvoir l'adoption de normes et pratiques éthiques par les élus locaux dans la région ; Soutenir l'harmonisation de la gestion financière et des ressources humaines des administrations locales aux normes européennes en la matière, en coopération avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale.
Activités principales	3 réunions du Comité de pilotage du programme thématique ; Conférence d'introduction à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants des 6 pays du partenariat oriental (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile) ; Étude sur les rôles et les responsabilités des maires et des conseillers locaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Belarus ; 7 ateliers nationaux « Maires, moteurs du changement » pour 14 maires arméniens, 9 géorgiens, 20 moldaves et 19 ukrainiens, sur la définition et la conduite de politiques publiques efficaces basées sur des valeurs et des normes éthiques ; Séminaire régional « Éthique publique locale : de la vision à l'action », à Kiev, en Ukraine, réunissant 80 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts,

⁷¹ <https://www.coe.int/fr/web/programmes/eu-pgg>

⁷² Ce programme thématique a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales de pouvoir locaux et régionaux ainsi que la société civile,

Séminaire régional « Participation citoyenne : outil essentiel de la démocratie locale », à Chisinau, République de Moldavie, réunissant 50 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile) ; 5 réunions de la Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental à Strasbourg en France, à Kiev en Ukraine et à Tbilissi en Géorgie ;

12 communes (en Arménie, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine) ont été sélectionnées (afin de bénéficier du soutien de leurs pairs et d'une expertise spécialisée) dans la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus efficace et responsable ;

Conférence sur la gouvernance locale en Géorgie et l'efficacité des mécanismes institutionnels de participation citoyenne réunissant 65 participants (représentants des autorités centrales et des pouvoirs locaux, fonctionnaires, organisations internationales, NALAG, membres du Congrès et experts) ;

Etude sur l'institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie, développée sur la base de groupes de travail avec des experts et formuler des recommandations visant à modifier le Code de l'autonomie locale en Géorgie ; Signature d'un memorandum d'accord entre l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie, le Congrès des pouvoirs locaux de Moldavie et l'Association des villes ukrainiennes ;

D'autres échanges entre les maires et leurs associations nationales respectives ont été organisés lors du 5^e Sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Tbilissi, en Géorgie, du 16 au 19 juillet 2018 ;

Un atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent » a été organisé en marge du Sommet du PGO le 17 juillet 2018, permettant ainsi l'échange de pratiques et d'expériences entre pairs de Géorgie et d'Ukraine ;

Rencontres et échanges entre pairs sur « Partager une même vision : la démocratie locale et la gouvernance éthique en pratique » pour 3 maires moldaves mettant en œuvre des initiatives locales et 7 maires des communes du district de Stefan Voda ;

Le Manuel sur la « transparence et la participation citoyenne en Ukraine » sert de base au développement de nouvelles activités dans le cadre du projet du Congrès « Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance au niveau local en Ukraine », en particulier l'outil d'apprentissage électronique et les programmes de formation des conseillers municipaux ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales disponible en anglais, arménien, géorgien, roumain et ukrainien ;

Manuels spécifiques à chaque pays sur la transparence et la participation citoyenne à destination d'élus locaux et régionaux d'Arménie, de Géorgie, de République de Moldavie et d'Ukraine (disponible en anglais et dans leurs langues nationales respectives)

Réunion sur « les initiatives locales : gérer et communiquer le changement », à Tbilissi en Géorgie, réunissant une trentaine de participants (maires et coordinateurs de projets pour les initiatives locales sur la gouvernance éthique et la transparence, représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et experts) ;

Conférence régionale d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants (élus locaux, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile).

Outils et publications *Rôles et responsabilités des maires et conseillers municipaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldavie, Ukraine et Belarus* [[anglais](https://rm.coe.int/168071b235)⁷³ | [russe](https://rm.coe.int/168071b345)⁷⁴] ;

⁷³ <https://rm.coe.int/168071b235>

⁷⁴ <https://rm.coe.int/168071b345>

Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants – Géorgie [[anglais](#)⁷⁵ | [géorgien](#)⁷⁶] ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales [[anglais](#)⁷⁷ | [arménien](#)⁷⁸ | [géorgien](#)⁷⁹ | [roumain](#)⁸⁰ | [ukrainien](#)⁸¹] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁸² | [arménien](#)⁸³] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Géorgie [[anglais](#)⁸⁴ | [géorgien](#)⁸⁵] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en République de Moldova [[anglais](#)⁸⁶ | [roumain](#)⁸⁷] ;

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Ukraine [[anglais](#)⁸⁸ | [ukrainien](#)⁸⁹] ;

III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines

A. Projets en cours

MAROC	Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021 ⁹⁰
Titre du projet	Renforcement de la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc.
Dates	Avril 2019- décembre 2021
Budget	624 000 € (financement garanti jusqu'au 30 juin 2020 : 146 000 €)
Financement	Norvège
Objectifs	Renforcer le cadre juridique du Maroc par la mise en œuvre de la loi sur la régionalisation et son application par les autorités infranationales ; Aider les associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux à devenir des acteurs clés pour faciliter la coopération décentralisée et le dialogue entre les niveaux central, régional et local du gouvernement ; Améliorer les capacités des élus et du personnel administratif pour qu'ils puissent assumer leurs nouvelles compétences grâce à une formation continue visant à soutenir leur apprentissage.
Activités principales	Octroi du statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc par le Congrès le 2 avril 2019. Participation d'une délégation de représentants marocains à la 36^e Session du Congrès. Réunion du président du Congrès et des vice-présidents avec une délégation marocaine composée de représentants de la DGCL (Direction générale des

⁷⁵ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-eng/1680784817>

⁷⁶ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-kat/1680784818>

⁷⁷ <https://rm.coe.int/tool-guide-management-of-change-eng-web-version/16807848d6>

⁷⁸ <https://rm.coe.int/management-of-change-hye-web/1680786ae4>

⁷⁹ <https://rm.coe.int/management-of-change-kat-web/1680785c77>

⁸⁰ <https://rm.coe.int/management-of-change-ron-web/1680786ac6>

⁸¹ <https://rm.coe.int/management-of-change-ukr-web/16807850ef>

⁸² <https://rm.coe.int/handbook-arm-eng/168078a58c>

⁸³ <https://rm.coe.int/handbook-armenia-hye/168078bbe6>

⁸⁴ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-eng/1680786b7d>

⁸⁵ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-kat/1680793678>

⁸⁶ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-eng/168078406b>

⁸⁷ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-ron/1680788ff5>

⁸⁸ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-eng/168078406c>

⁸⁹ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-ukr/168078541c>

⁹⁰ <https://rm.coe.int/partenariat-de-voisinage-2018-2021-avec-le-maroc/168090801c>

collectivités locales) du ministère de l'Intérieur marocain), de la délégation marocaine au Congrès (membres de ARM, AMPCC et AMPPP) ainsi que le consul général et vice-consul du Maroc;

TUNISIE

[Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021⁹¹](#)

Titre du projet

Promouvoir la gouvernance locale en Tunisie

Dates

Avril 2019 - décembre 2021

Budget

614 000 € (financement garanti jusqu'au 30 juin 2020 : 193 000€)

Financement

Norvège

Objectifs

Soutenir le développement des cadres juridiques et électoraux permettant la mise en œuvre de la décentralisation ;

Renforcer les capacités de l'association nationale des pouvoirs locaux et régionaux afin d'assurer sa participation régulière à l'élaboration des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable.

Renforcer les connaissances et les capacités de leadership des représentants élus tout en améliorant la confiance dans les autorités locales.

Activités principales

Une table ronde « Café des femmes élues » organisée lors du Forum de Tunis sur l'égalité des genres, le 24 avril 2019, permettant l'échange de bonnes pratiques entre les femmes élues locales des deux côtés de la Méditerranée ;

Participation du vice-président du Congrès à un séminaire sur le rôle de la haute instance des finances locales dans le processus de décentralisation en Tunisie.

B. Projets terminés

MAROC

[Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017⁹²](#)

Titre du projet

Renforcer la démocratie locale et régionale au Maroc

Dates

Janvier 2016 – décembre 2017⁹³

Budget

196 770 €

Financement

Norvège, Estonie, France, Italie, Liechtenstein, Malte, Monaco et Portugal

Objectifs

Renforcer la mise en œuvre de la démocratie locale et régionale au Maroc en améliorant les capacités des élus locaux et de leurs associations ;

Promouvoir et sensibiliser aux normes européennes de démocratie locale et régionale ;

Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et renforcer la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;

Apporter une assistance législative et une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale, ainsi que dans l'accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, l'observation des élections locales et régionales ;

⁹¹ <https://rm.coe.int/prems-115318-fra-1501-partenariat-de-voisinage-avec-la-tunisie-2018-20/16808e4516>

⁹² <https://rm.coe.int/16802f7c61>

⁹³ Le nouveau projet dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec le Maroc 2018-2021 (qui serait approuvé pour le Comité des Ministres le 21 mars 2018), soumis en octobre 2017, est en attente de financement.

Sensibiliser et former des élus locaux et régionaux ainsi que leurs fonctionnaires, avec une attention particulière accordée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;

Renforcer le rôle et la capacité (notamment de leadership) des associations des pouvoirs locaux et régionaux ;

Améliorer les capacités des associations locales et régionales dans la défense de leurs intérêts, en particulier dans le processus de régionalisation du pays ;

Soutenir le développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.

Activités principales

Visite d'étude lors de la 32^e session du Congrès (à Strasbourg, du 27 au 30 mars 2017) ;

Etude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes nationaux de consultation en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;

Etude sur les compétences et responsabilités des autorités locales et régionales au Maroc, et leurs opportunités de formation, afin de mettre en place un mécanisme de formation pour les élus locaux et régionaux (futur projet) ;

Etude sur les modalités d'organisation des visites d'étude pour les élus locaux et régionaux ;

Arrangements entre l'Association des Régions du Maroc (ARM) et la Région Grand Est pour l'organisation d'une visite d'étude d'élus et de fonctionnaires Marocains ;

Conférence internationale « Bâtir une communauté inclusive : intégrer les migrants, lutter contre l'extrémisme, engager les citoyens » organisée avec la ville de Rabat (Rabat, du 20 au 22 novembre 2017) ;

Colloque parlementaire « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis pour consolider la gouvernance décentralisée » organisé avec le Parlement marocain (Rabat, 28-29 novembre 2017) ;

Rencontre avec une délégation marocaine, composée de représentants du ministère des Affaires étrangères marocain, de la DGCL (Direction générale des Collectivités locales), du ministère de l'Intérieur marocain, ainsi que du Consul général et du Vice-Consul du Maroc. En 2018, le Maroc a soumis une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès, qui a été approuvée par le Bureau le 18 juin 2018 pour adoption par le Congrès.

TUNISIE

[Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017](https://rm.coe.int/16802f7dfb)⁹⁴

Titre du projet

Promouvoir la démocratie locale et régionale en Tunisie

Dates

Janvier 2016 – décembre 2017

Budget

99 358 €

Financement

Norvège, Estonie, France, Italie, Monaco et Portugal

Objectifs

Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues tunisiens et accroître la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;

Fournir une assistance législative et une expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale ; assister le processus électoral et, le cas échéant, observer les élections locales et régionales ;

Sensibiliser et former les élus locaux et régionaux et leurs fonctionnaires, en accordant une attention particulière à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;

⁹⁴ <https://rm.coe.int/16802f7dfb>

Renforcer le rôle et les capacités des associations des pouvoirs locaux et régionaux (notamment en termes de leadership) ;

Soutenir le développement de la démocratie participative, en accordant une attention particulière à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.

Activités principales

Révision de la Charte de la Fédération nationale des villes tunisiennes et élaboration d'un manuel de procédures et de règles internes (en cours) ;

Visite d'étude lors de la 32^e Session du Congrès (Strasbourg, 27 – 30 mars 2017) ;

Étude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes de consultation nationale en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;

Conférence internationale « Les femmes dans la politique locale » (Tunis, 26-27 septembre 2017) dans le but de promouvoir l'échange de connaissances et les meilleures pratiques sur le rôle des femmes en politique au niveau local et sur le renforcement de leurs capacités, en vue des prochaines élections locales.

Assistance législative à travers le projet de Code des collectivités locales soumis à l'Assemblée des représentants du Peuple et à un atelier organisé avec la participation d'experts tunisiens et du Congrès pour échanger sur le projet de code et en débattre, ainsi que sur la décentralisation ;

Appui d'experts à la rédaction de huit décrets d'application du code des collectivités locales (en cours) ;

Formation des formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en matière de gestion de conflit et de médiation politique, (Tunis, 16-18 novembre 2017) ;

Formation proposée au personnel de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) en matière de gestion de projet (Tunis, novembre 2017).

Élaboration d'un module de formation sur la prévention et la gestion des conflits au niveau municipal (janvier-février 2018) ;

Activités menées en Tunisie et non financées par la contribution volontaire

Mission d'évaluation électorale des élections municipales du 6 mai 2018 (Tunisie, 4-6 mai 2018) ;

Participation aux rencontres franco-tunisiennes d'élus locaux, organisées par l'Institut Français et la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Tunis, 20-21 octobre 2018) ;

Participation à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Mahdia, 8 décembre 2018).